

**Décision portant délégation de signature à Madame Habiba BERKOUN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8223 intitulée Centre de recherche de musicologique**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8223, intitulée « Centre de recherche de musicologique », dont la directrice est Madame Cécile DAVY-RIGAUX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Habiba BERKOUN, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Habiba BERKOUN, délégation est donnée à Monsieur Philippe CATHE, Professeur des Universités aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2015

La Directrice d'unité  
Cécile DAVY-RIGAUX

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014